

## Appel à communication [1]

### Argumentaire

A partir des années 1980, les séjours de vacances organisés spécifiquement pour les adultes en situation de handicap connaissent une croissance de plus en plus forte. Les séjours se multiplient contribuant à diversifier une offre qui concrétise le droit et l'accès aux loisirs et vacances. Toutefois, cette offre souffre d'une mauvaise image, critiquée pour la qualité des prestations : sous-encadrement des séjours, manque de formation du personnel. Sur le plan législatif, les séjours de vacances adaptées sont soumis à la réglementation générale des séjours de vacances qui s'avère insuffisante pour répondre aux spécificités du public en situation de handicap et réguler les dysfonctionnements et dérives qui ternissent l'image du secteur. Afin de pallier cette insuffisance juridique, certains acteurs du tourisme adapté se mobilisent et entreprennent des actions visant à garantir la qualité des séjours : c'est ainsi qu'en 1990, le Conseil national des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) voit le jour pour tenter de fédérer les multiples acteurs du secteur, élaborer des normes internes de fonctionnement des séjours adaptés et créer des outils permettant de garantir et d'améliorer la qualité globale des séjours. Son action se concentre sur la mise en place d'une charte engageant les signataires sur la qualité des séjours, la définition d'un taux d'encadrement en fonction du niveau d'autonomie du groupe de vacanciers et une politique de formation de l'encadrement basée sur un référentiel de formation.

Avec la loi du 11 février 2005, l'Etat introduit un cadre législatif règlementant spécifiquement les séjours adaptés ; l'article 48 reconnaît le secteur du tourisme adapté en lui imposant un Agrément « Vacances Adaptées Organisées », suivi des décrets 2005-1759 du 29/12/2005 et 2015-267 du 10/03/2015 et de circulaires qui définissent un cadre de fonctionnement aux Organismes de Vacances Adaptées (OVA) et les placent sous l'autorité de contrôle de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et de ses déconcentrations régionales et départementales. Par la suite, l'encadrement des séjours fait l'objet d'une réglementation, inscrit dans le cadre du Contrat d'engagement éducatif.

Aujourd'hui, le paysage institutionnel du tourisme adapté a largement évolué : initialement régulé par les actions du CNLTA, il bénéficie d'un cadre juridique plus complet mais aussi plus contraignant ; les séjours bénéficient d'un agrément, sont astreints à effectuer une déclaration et sont plus contrôlés. De plus, le profil des vacanciers évolue et se transforme ; le vieillissement des personnes handicapées, la complexification des pathologies et notamment les troubles envahissants du développement, la prise en compte de la conjugalité des vacanciers modifient les types et le contenu des séjours. En parallèle, le droit au répit des aidants, la baisse de la durée des séjours, des demandes d'activités à la journée ou à la carte, les réglementations liées à l'encadrement impliquent la proposition de nouvelles prestations et invitent à l'innovation.

### **Dans ce contexte en pleine mutation, il importe d'interroger l'avenir et les perspectives du tourisme adapté, au regard de trois axes thématiques**

#### **1. Le développement et la structuration du champ du tourisme adapté :**

À ce jour, peu de travaux et études contribuent à dessiner le contour et préciser le contenu de l'offre du tourisme adapté. Les déclarations de séjours et les agréments centralisés à un niveau départemental ne permettent pas d'avoir une vision globale et précise de l'offre qui reste floue : de quoi se compose-t-elle ? À quel type de public est-elle destinée ? Comment se répartit-elle sur le territoire ? En même temps, de multiples expériences et innovations se développent en France, mais aussi dans des pays parfois frontaliers et francophones comme la Belgique, la Suisse ou le Québec. Quelles sont les nouvelles prestations touristiques adaptées, quelles innovations apparaissent sur le terrain ? Qui les développe ? Et à quels besoins répondent-elles ?

#### **2. La composition du tourisme adapté, les limites et les axes d'évolution :**

De nombreux protagonistes s'engagent dans le secteur du tourisme adapté : nous pouvons citer les organisateurs de vacances adaptées (OVA) qui proposent des séjours, les nombreuses associations et fédérations qui développent des outils, des programmes de soutien mais aussi l'État via la Direction générale de cohésion sociale (DGCS) et ses services déconcentrés qui définit et régule le développement et l'organisation de ces activités. Cela questionne les relations entre ces différents protagonistes : travaillent-ils ensemble ? Dans une logique partenariale ou concurrentielle ? Quels sont les dossiers et sujets sur lesquels ils se mobilisent ?

### 3. Les vacances adaptées de demain :

Le profil des vacanciers connaît d'importantes transformations. Ciblait initialement les personnes en situation de handicap mental, moteur et sensoriel, le public concerné par le tourisme adapté évolue et se diversifie ; les vacanciers avec des troubles psychiques, des troubles envahissants du comportement, des personnes cérébro lésées et avec des traumatismes crâniens figurent parmi les nouveaux vacanciers accueillis au sein des séjours de vacances adaptées. En même temps, l'évolution sociétale et la place accordée aux personnes en situation de handicap impulsent de nouvelles manières de considérer les vacanciers. Ainsi, au delà du droit aux vacances et au tourisme, l'affirmation de l'autonomie de la personne et des logiques d'empowerment, la reconnaissance du droit à la conjugalité et à la sexualité des personnes handicapées, le droit au répit des aidants et des familles s'imposent à l'organisation et au déroulement du séjour. A partir de là, il s'agit de questionner d'une part, quels sont les besoins et attentes des vacanciers et, d'autre part, comment les OVA s'adaptent et se transforment pour répondre à l'évolution de la demande et du profil du public ?

## Communications attendues

Ce colloque a vocation à rassembler diverses catégories d'acteurs pour confronter et faire évoluer l'état des connaissances sur l'évolution et les perspectives du tourisme adapté. L'appel à communications s'adresse à la fois à des praticiens et à des chercheurs. Dans une volonté de croiser les regards, les propositions de communication peuvent provenir de différentes disciplines : sociologie, histoire, anthropologie, sciences de l'éducation, économie, sciences politiques... Les chercheurs sont invités à présenter des travaux de recherche empiriques, méthodologiques, pratiques ou conceptuels qui portent sur des thématiques associées aux axes proposés. Une attention particulière sera portée à l'égard des propositions émanant de praticiens (associations, ...). Ces derniers sont invités à présenter leurs pratiques, les publics reçus, les ressources, les contraintes... mais également toutes expérimentations révélant des bonnes pratiques et d'innovations sociales, pédagogiques et techniques.

## Propositions de communications et organisation du colloque

Les personnes désirant présenter une communication sont priées d'envoyer un résumé n'excédant pas 5000 signes (titre, problématique, méthodologie, terrain, approche théorique, résultats attendus, cinq mots-clés et axe choisi). Les éléments suivants doivent également figurer dans la réponse envoyée : nom et prénom du ou des auteurs, la fonction et le rattachement institutionnel ainsi que les coordonnées complètes (courriel, téléphone, adresse postale)

Les propositions sont rédigées en français au format word (.doc, docx) ou rtf.

Les propositions doivent être adressées à l'adresse suivante : [colloquetourisme@inshea.fr](mailto:colloquetourisme@inshea.fr) [2]

## Calendrier

- Date limite d'envoi des propositions : 28 février 2019
- Expertise par le comité scientifique : mars 2019
- Annonce des propositions retenues : début avril 2019
- Confirmation des communicants retenus : fin avril 2019

## Appel à communication

Publié sur le site Tourisme adapté  
(<http://www.tourismeadapte.inshea.fr>)

- 
- Dates du colloque : mardi 29 et mercredi 30 octobre 2019

[Télécharger l'appel à communication \(.PDF, 139 Ko\) \[3\]](#).

**Fichiers à télécharger:**  [AAC colloque tourisme adapté.pdf](#) [3]

### Liens:

[1] <http://www.tourismeadapte.inshea.fr/?q=fr/content/appel-%C3%A0-communication-call-abstracts>

[2] <mailto:colloquetourisme@inshea.fr>

[3] <http://www.tourismeadapte.inshea.fr/sites/default/files/AAC%20colloque%20tourisme%20adapt%C3%A9.pdf>